Commune de Marines
www.marines.fr
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
Tel. 01 30 39 70 21 - Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 095-219503703-20260903-2026DM20-AR

N° : 2026DM20

SERVICE : Juridique **REF. : LL**	DECISION DU MAIRE 2026

Objet

Sollicitation d'une subvention 2026 auprès de la Préfecture d'Ile de France dans le cadre de la DGD en faveur des bibliothèques pour la participation au financement de l'extension des horaires d'ouverture sur la période 2022-2026

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-CMa-03-24 du 27 mars 2026 relative aux délégations de pouvoir consenties au Maire,
Vu l'appel à projet pour l'attribution de la DGD en faveur des bibliothèques de lecture publique,
Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement et au maintien de l'extension de ses horaires d'ouverture depuis le 1er septembre 2022 au 1er septembre 2026

Considérant que ce projet s'inscrit dans la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture des bibliothèques aux pratiques culturelles et aux rythmes de vie en pleine transformation des habitants du territoire,

Considérant que ce projet contribue à la démocratisation de la culture l'insertion éducative et sociale ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle du plus grand nombre,

DECIDE

Article 1 : de solliciter pour l'exercice 2026 une subvention d'un montant de 112 709 euros auprès de la Préfecture d'Ile de France dans le cadre de la DGD en faveur des bibliothèques pour la participation au financement de l'extension des horaires d'ouverture pour la saison 2026/2027

Article 2 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention et à son versement.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à MARINES, le 3/09/2026

MAIRIE DE MARINES (Val d'Oise)

Le Maire,

Michel DEJARDIN